

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-295
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FINANCES
LOCALES

Sous matière :
SUBVENTIONS

OBJET :
RESTRUCTURATION
COMPLETE ET MISE
EN SECURITE DE
L'AVENUE GEORGES
POMPIDOU -
APPROBATION DE
L'OPERATION ET
DEMANDE DE
SUBVENTION

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 10 NOVEMBRE
2025

AFFICHAGE EN DATE
DU : 10 NOVEMBRE
2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du lundi 17 novembre 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA –
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Prèscillia
GRANIER, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès
SOULIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Christian
WINTERHALTER, Nadia IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Patrick MAUGARD,
Marie-Claude BOURREL donne pouvoir à Nicole CATHALA
– LEGUEVAQUES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Jean-François
VERONIN-MASSET,
Bruno PERLES donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Agnès SOULIER,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Michel RATABOUIL,
Béranger SERRES donne pouvoir à Sabine CHABERT.

Absent excusé : Gérard MONDRAGON.

Absents : Régine SURRE, Karole CAFFIER, Zohra KUFEL.

Secrétaire : Audrey GAIANI.

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le **21 NOV. 2025**

ID : 011-211100763-20251117-DB2025295-DE



L'avenue Georges Pompidou constitue un axe structurant du réseau urbain, fortement sollicité par les déplacements automobiles, cyclistes et piétons. Constatant la dégradation progressive des infrastructures, au regard de la volonté de développer les aménagements pour les modes doux sur l'ensemble de la Ville et la nécessité de renforcer la sécurité de tous les usagers, la collectivité a engagé une réflexion globale sur la requalification de cette artère.

Le projet vise à moderniser l'avenue dans son ensemble : renouveler les chaussées et trottoirs, sécuriser les traversées, améliorer le cadre paysager et la gestion des eaux pluviales. Cette restructuration s'inscrit dans une démarche de mobilité durable et d'embellissement urbain garantissant un meilleur partage de l'espace public et une circulation apaisée.

Le coût total de l'opération s'élève à 2 378 532,96 € HT.

Ce montant intègre 528 249,96 € HT de réseaux d'eau et d'assainissement qui relèvent de la compétence de la Communauté de Commune Castelnaudary Lauragais Audois.

La Ville réalisera les travaux par délégation de maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes et sera remboursée ensuite par l'intercommunalité.

En outre, ce montant intègre également 752 752,50 € HT de travaux à la charge de la Ville mais non subventionnable. Il s'agit de travaux de réfection du réseau pluvial.

Ainsi, déduction faite du coût de l'ensemble des réseaux humides précités, le coût total de l'opération pris en compte pour la demande de subvention s'élève à un total de 1 097 530,50 € HT.

Afin d'assurer une cohérence globale des interventions sur l'espace public et d'optimiser les investissements publics, le projet est conduit en coordination avec la Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois (CCCLA). Celle-ci réalisera en parallèle, la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable situés sous l'avenue.

Monsieur le Maire précise que ce projet peut être financé par le Conseil Départemental et l'Etat au titre de la DETR 2026.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le plan de financement prévisionnel suivant portant sur l'opération hors réseau pluvial :

Restructuration complète et mise en sécurité de l'avenue Georges Pompidou

DEPENSES H.T.		RECETTES	
Restructuration complète et mise en sécurité Avenue Georges Pompidou	1 032 730.50	Conseil Départemental	100 000.00
		Etat (DETR 2026)	200 000.00
Prestation intellectuelles (MO,CT, SPS...)	64 800.00	Ville de Castelnaudary	797 530.50
TOTAL	1 097 530.50	TOTAL	1097 530.50

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'opération de restructuration complète et de mise en sécurité de l'avenue Georges Pompidou telle que présentée ci-dessus.

APPROUVE le plan de financement tel que défini ci-dessus par Monsieur le Maire.

L'AUTORISE à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil départemental et de L'Etat au titre de la DETR 2026.

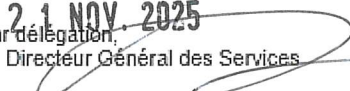
PRECISE que les crédits relatifs aux travaux seront inscrits au BP 2026 Opération 9012.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

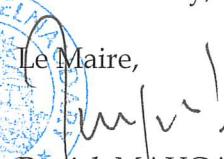
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le 21 NOV. 2025
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 20 NOV. 2025
Par publication le : 21 NOV. 2025
Par délégation : Le Directeur Général des Services 
Nicolas NAYRAL

Castelnaudary, le 17 novembre 2025

Le Maire,


Patrick MAUGARD

